



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AUX CONSEILS DES FACULTÉS :

faculté de chirurgie dentaire, faculté de médecine Toulouse-Purpan,
faculté de médecine Toulouse-Rangueil, faculté des sciences pharmaceutiques

+ DATE DE SCRUTIN



MARDI 13 et MERCREDI 14 MARS 2007
de 9h00 à 16h00

+ NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR POUR CHAQUE COLLÈGE OU SOUS-COLLÈGE - LIEU DE SCRUTIN : voir au verso.

+ COMPOSITION DU COLLÈGE ÉLECTORAL - AFFICHAGE DES LISTES ÉLECTORALES

Le collège des usagers de la faculté concernée comprend les étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement à cette faculté. Sont également électeurs dans ce collège les personnes bénéficiant de la formation continue et les auditeurs, sous conditions, et à leur demande. Chaque usager ne peut être électeur que dans une UFR ou faculté. Le collège des usagers peut être unique ou divisé en sous-collèges (voir au verso). Il est établi une liste électorale par collège ou sous-collège. Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale. L'affichage des listes électorales marquant l'ouverture de la campagne électorale aura lieu le LUNDI 19 FÉVRIER 2007 à la faculté concernée. Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale peut demander à faire procéder à son inscription, y compris le jour de scrutin. Les réclamations doivent être déposées auprès de la faculté concernée, sous la forme d'un imprimé de demande d'inscription ou de rectification sur les listes électorales disponible à la faculté.

+ CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ - DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATS - DÉPÔT DES PROFESSIONS DE FOI

Sont éligibles au sein du collège ou sous-collège dont ils sont membres tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales. Nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement.

Le dépôt des listes de candidats est obligatoire. Il s'effectue à la faculté concernée, auprès du service précisé au verso. Les listes doivent être accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat. Les imprimés de dépôt de liste et de déclaration de candidature sont disponibles à la faculté. Une copie de la carte d'étudiant de chaque candidat doit être jointe au dépôt de candidature.

Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir ; les candidats sont rangés par ordre préférentiel. Lorsque deux sièges sont à pourvoir, la liste devra comporter nécessairement deux candidats.

Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote. La preuve écrite de cette appartenance ou soutien sera jointe au dépôt de candidature. Si les candidats souhaitent qu'un logo figure sur les bulletins de vote, il devra être déposé en même temps que les candidatures.

La clôture du dépôt des listes de candidats est fixée au LUNDI 5 MARS 2007 à 10h00.

Une profession de foi peut être jointe à la candidature. Le dépôt des éventuelles professions de foi s'effectue à la faculté concernée, auprès du service précisé au verso. Les professions de foi seront reprographiées aux frais de l'administration sur 1 feuille en format standard A4. Toute revendication d'appartenance ou de soutien devra être justifiée. La clôture du dépôt des professions de foi est fixée au LUNDI 26 FÉVRIER 2007 à 10h00.

+ MODE DE SCRUTIN

Les membres des conseils sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste. Le panachage n'est pas autorisé.

+ EXPRESSION DU VOTE - DÉPOUILLEMENT - AFFICHAGE DES RÉSULTATS DU SCRUTIN

- Vote physique : Les électeurs doivent présenter leur carte d'étudiant.
- Vote par procuration : Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Le mandataire doit présenter la carte d'étudiant de son mandant. Des imprimés de procuration sont disponibles à la faculté.

Le dépouillement est public. Il se déroulera le MERCREDI 14 MARS 2007 à l'issue du scrutin, en salle du Conseil, au 1^{er} étage du bâtiment de l'administration centrale de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne à Toulouse. Il sera procédé à l'affichage des résultats du scrutin dès leur proclamation par la Commission de contrôle des opérations électorales.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

- la faculté concernée : • Chirurgie dentaire : ☎ 05 62 17 29 30
- Médecine Toulouse-Purpan : ☎ 05 61 14 59 23
- Médecine Toulouse-Rangueil : ☎ 05 62 88 90 14
- Sciences pharmaceutiques : ☎ 05 62 25 68 06 / 68 03
- la Division des affaires générales : ☎ 05 61 55 62 67

<http://www.ups-tlse.fr/>, INTRANET, rubrique Élections.

Le Président de l'Université Paul Sabatier

Professeur Jean-François SAUTEREAU



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AUX CONSEILS DES FACULTÉS

Le dépôt des professions de foi et des candidatures, ainsi que le retrait des divers imprimés s'effectuent :

- pour la faculté de chirurgie dentaire : service de l'intendance.
- pour la faculté de médecine Toulouse-Purpan : Scolarité 2^{ème} cycle - 37, allées Jules Guesde.
- pour la faculté de médecine Toulouse-Rangueil : service de la scolarité 1^{er} cycle.
- pour la faculté des sciences pharmaceutiques : auprès du secrétariat du Doyen.

☞ SCRUTIN : MARDI 13 et MERCRIDI 14 MARS 2007 de 9h00 à 16h00 ☞

Faculté	Collège ou sous-collège	Nombre de sièges à pourvoir	Lieu de scrutin
FACULTÉ DE CHIRURGIE DENTAIRE	Collège UNIQUE	8	Faculté de chirurgie dentaire Salle des actes
FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-PURPAN	➤ Sous-collège 1 ^{er} cycle et 2 ^{ème} cycle	6	- Hall des amphis - 133 route de Narbonne ; - Amphis CHU Purpan ; - Salle des robes - 37 allées Jules Guesde.
	➤ Sous-collège 3 ^{ème} cycle Comprend les usagers suivants : ⇒ Internes de spécialités - Résidanat - DU - Capacités.	4	- Amphis CHU Purpan ; - Salle des robes - 37 allées Jules Guesde ; - Amphis CHU Rangueil.
FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL	➤ 1 ^{er} sous-collège Comprend les usagers inscrits en : ⇒ Études pré-cliniques P1, P2, D1.	2	- Amphi 133 route de Narbonne - Faculté de médecine Rangueil ; - Amphi CHU Rangueil.
	➤ 2 ^{ème} sous-collège Comprend les usagers inscrits en : ⇒ Études cliniques D2, D3, D4.	4	Amphi CHU Rangueil
	➤ 3 ^{ème} sous-collège ⚠ Une seule liste Comprend les usagers suivants : ⇒ Résidents-DU-Capacités ; ⇒ Internes de spécialité.	4 dont : 2 + 2	Amphi CHU Rangueil Amphi CHU Purpan
FACULTÉ DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES	➤ Sous-collège 1 ^{er} cycle Comprend les usagers inscrits en : ⇒ 1 ^{ère} année ; ⇒ 2 ^{ème} année.	2	Hall des amphis
	➤ Sous-collège 2 ^{ème} cycle Comprend les usagers inscrits en : ⇒ 3 ^{ème} année ; ⇒ 4 ^{ème} année ; ⇒ M1 ; ⇒ DNO.	4	
	➤ Sous-collège 3 ^{ème} cycle Comprend les usagers suivants : ⇒ 5 ^{ème} année ; ⇒ 6 ^{ème} année Thèses exercice ; ⇒ Autres formations, DES, Thèses, DU, etc.	4	